



HAL
open science

L'atelier monétaire de Metz, des frappes carolingiennes à celles des comtes-évêques (milieu IXe-fin Xe siècle)

Thibault Cardon, Bruno Jané, Philippe Schiesser

► To cite this version:

Thibault Cardon, Bruno Jané, Philippe Schiesser. L'atelier monétaire de Metz, des frappes carolingiennes à celles des comtes-évêques (milieu IXe-fin Xe siècle). Bulletin de la Société Française de Numismatique, 2021, 76 (8), pp.346-353. hal-03508358

HAL Id: hal-03508358

<https://hal.science/hal-03508358>

Submitted on 4 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

76 | 08

OCTOBRE 2021

JOURNÉES

NUMISMATIQUES

64

METZ

01-03 OCTOBRE 2021



Couverture

Cité de Metz, florin d'or dit « au saint Étienne debout », atelier municipal de Metz (1415-1500)
© Laurianne Kieffer, Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz
(Don Victor Jacob, 1904 ; inv. 2014.0.2071 ; 3,51 g ; 23,21 mm)

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 309 **Ludovic TROMMENSCHLAGER, Thibault CARDON, Vincent DROST, Clément FÉLIU, Jean-Denis LAFFITE**
En passant par la Lorraine. Le projet diachronique MONELOR : monnaies et monnayages dans l'espace lorrain.
Présentation des axes de recherches et des objectifs
- 316 **François REINERT, Cécile ARNOULD**
Un parcours messin à travers les collections du Cabinet des Médailles de Luxembourg
- 325 **Simone SCHEERS**
À propos de quelques petits bronzes au cavalier du Musée de Metz et du bronze BN 7979 : une série médiomatricque méconnue ?
- 331 **Vincent DROST, Georges GAUTIER**
Un nouveau lot du trésor tétrarchique d'Emmersweiler conservé au Musée de la Cour d'Or (Metz)
- 338 **Philippe SCHIESSER**
Les deniers au monogramme, à propos d'un deuxième exemplaire d'un denier à la tête de face casquée. Une nouvelle attribution à Trèves
- 346 **Thibault CARDON, Bruno JANÉ, Philippe SCHIESSER**
L'atelier monétaire de Metz, des frappes carolingiennes à celles des comtes-évêques (milieu IX^e-fin X^e siècle)
- 353 **Christian CHARLET, François RENARD**
Une monnaie d'argent inédite du prince-abbé de Gorze, récemment retrouvée
- 358 **Bruno JANÉ**
Les monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservées au Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 - 14h00 - INHA, salle Vasari

SAMEDI 04 DÉCEMBRE 2021 - Séance spéciale Carnavalet - journée entière

SAMEDI 08 JANVIER 2022 - 14h00 - INHA, salle Vasari

366 **Arnaud CLAIRAND**

Les monnaies de l'établissement monétaire de Besançon enfin identifiées
(1792-1794)

374 **Xavier BOURBON, Philippe THÉRET**

Le passage au système décimal :
les premières frappes en Franc à Metz entre l'An 5 et l'An 8

SOCIÉTÉ

387 Compte rendu - 64^{es} journées numismatiques

Thibault CARDON*, Bruno JANÉ**, Philippe SCHIESSER***
**L'atelier monétaire de Metz, des frappes carolingiennes
à celles des comtes-évêques (milieu IX^e-fin X^e siècle)**

L'objectif de cet article est de partir de la dynamique du PCR MONELOR et du récolement des collections du MCO pour reprendre le dossier des monnaies frappées à Metz durant la transition carolingienne/féodale (mi IX^e-X^e siècles). La numismatique lotharingienne de cette période est complexe à aborder en raison des lacunes documentaires mais aussi de la difficulté à élaborer un cadre de classification. Nous proposons de reprendre la classification des monnayages lotharingiens des IX^e-XI^e siècles, et plus particulièrement de celui de Metz, à l'aide de quelques concepts avancés en 2019¹. Il s'agit de préciser l'enchaînement des frappes monétaires à Metz et de tester la pertinence des concepts proposés dans cet article :

- l'**entité politique** est l'institution qui détient le droit de monnaie. Pour la Lotharingie des IX^e-X^e siècles, les entités émettrices reconnues sont de trois sortes : royales, abbatiales et comtales y compris lorsque c'est un évêque qui frappe en vertu des droits comtaux ;
- l'**émetteur** est la personne qui exerce le droit de monnaie détenu par une entité politique. C'est donc une personne, physique ou morale, qui ordonne la frappe de cette monnaie. Il agit toujours en fonction d'un droit précis, et il se peut donc qu'une même personne exerce simultanément plusieurs droits de monnaies dans plusieurs ateliers, le plus souvent avec des types monétaires différents. Son nom n'est pas toujours inscrit sur les monnaies, et déterminer un émetteur est toujours le fruit d'un travail numismatique d'attribution. Les homonymes, les immobilisations, les hommages au concessionnaire sont autant de cas de figure pour lesquels il convient de distinguer soigneusement le concept d'émetteur de celui d'autorité.
- l'**autorité** est le nom qui est inscrit sur la monnaie, en légende ou en monogramme. Ce nom, souvent accompagné d'un titre, vient légitimer la frappe. La distinction entre autorité et émetteur recouvre la distinction entre la description d'une monnaie et son attribution ;

* Chargé de recherche, CNRS / Université de Caen Normandie, CRAHAM-UMR 6273 ;
thibault.cardon@unicaen.fr

** Consultant en numismatique ; Doctorant en histoire CRULH-UR 3945 Université de Lorraine ;
Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz ; bjane@eurometropolemetz.eu

*** Ancien président de la Société d'études numismatiques et archéologiques ; numismate@yahoo.fr

1. CARDON, MORIN 2019. Pour les synthèses actuelles sur le monnayage de Metz de cette période, voir LAFAURIE 1987 et CNG.

- une **espèce monétaire** regroupe l'ensemble des exemplaires frappés selon le même droit de monnaie, par un même émetteur, à la même valeur nominale et au même type. Une espèce peut comporter plusieurs émissions et plusieurs ateliers, mais toutes les monnaies qui la composent ont vocation à circuler en même temps, en un même lieu et selon un même cours ;
- par **type monétaire** est entendu les éléments iconographiques génériques permettant une identification immédiate par l'utilisateur (temple chrétien, monogramme carolin...). Il s'agit donc de ne pas tenir compte de la variabilité due à un atelier, un graveur ou une émission. En revanche, la modification substantielle de l'iconographie en lien avec la création d'une nouvelle espèce doit être considérée comme un nouveau type.

Ces notions amènent deux propositions :

- une espèce monétaire n'a qu'un seul émetteur, qui peut ne pas correspondre à l'autorité inscrite sur la monnaie. Il n'y a donc pas de monnaies semi-royales ou semi-épiscopales ;
- au même moment, un même émetteur ne frappe une même valeur nominale qu'à un seul type. Si l'on connaît des deniers de types différents frappés par la même personne, il s'agit soit d'espèces qui se succèdent dans le temps, soit d'espèces frappées selon des droits différents. L'autorité mentionnée sur une monnaie peut également n'être présente qu'à titre d'hommage, et il y a alors une distinction nette entre l'autorité et l'émetteur.

En Lotharingie, la multiplicité des types monétaires au nom d'une même autorité (*Lvdovicvs rex*) peut renvoyer à plusieurs rois carolingiens homonymes. Mais il faut en réalité poser deux questions complémentaires. D'une part, si le personnage historique est correctement identifié, reste à savoir quel droit il exerce puisque la plupart des rois carolingiens a régné sur plusieurs royaumes. D'autre part, on sait que les premières concessions et usurpations restent au nom du roi en exercice. C'est donc d'autres paramètres qui permettront de faire le tri pour attribuer correctement les espèces monétaires.

On en vient donc à remettre en avant la continuité du royaume de Lotharingie, y compris après la mort de Lothaire II en 869. Si le royaume de Lotharingie est alors bien partagé entre les rois de Francie occidentale et de Francie orientale ou Germanie, on voit se maintenir une tradition monétaire propre jusque sous Henri l'Oiseleur (925-936). Le royaume de Lotharingie perdure jusqu'à cette période, parfois partagé entre plusieurs compétiteurs qui préfigurent la division en duchés de Haute- et Basse-Lotharingie. L'atelier de Metz relève donc successivement de plusieurs entités politiques, présentées ci-dessous selon le modèle suivant :

Entité politique

Émetteur

Espèce (type – autorité – datation)

Royaume de Francie médiane (843-855)

Le royaume franc est partagé lors du Traité de Verdun (843). Lothaire I^{er} reçoit le royaume de Francie médiane en plus du royaume d'Italie.

Lothaire I^{er} (843-855)

Denier et obole Temple chrétien – LOTHARIVS IMPERAT – ca. 843-850

Trèves, Verdun, Dorestad, Huy, Maastricht, Aix-la-Chapelle (Le Palais), Cambrai, Lyon et Metz (figure 1a), identifié aussi par son style (style C) sur les exemplaires sans nom d'atelier².

Denier Atelier trilinéaire – LOTHARIVS IMPERAT – ca. 850-855

Dorestad, Cologne, Dinant, Namur, Maubeuge, Maastricht, Aix-la-Chapelle (Le Palais) et Metz³.

Royaume de Lotharingie (855-887/911)

À la mort de Lothaire I^{er} (855), le royaume de Francie médiane est partagé lors du Traité de Prüm (855). Lothaire II reçoit le royaume de Lotharingie.

Lothaire II (855-869)

Denier Temple chrétien – LOTHARIVS REX – 855-869

Verdun, Aix-la-Chapelle, Mouzon et Metz (figure 1b)⁴.

Charles le Chauve (869-877)

Quelques ateliers de l'ancien royaume de Lothaire II frappent monnaie pour Charles le Chauve dès 869. En 870, le traité de Meerssen acte le partage du royaume de Lotharingie entre Louis le Germanique et Charles le Chauve. Les ateliers de Basse-Lotharingie restent sous le contrôle de Charles le Chauve. Ceux de Haute-Lotharingie, dont Metz, reviennent à Louis le Germanique. La question est de savoir si Charles le Chauve a intégré ces nouveaux ateliers au royaume de Francie occidentale, en adoptant donc le type GDR classique, ou s'il prend la couronne du royaume de Lotharingie et exerce alors un autre droit de monnaie. On sait que Charles le Chauve se fait couronner roi de Lotharingie à Metz en 869⁵. On considère qu'il a bien exercé le droit de monnaie correspondant.

2. COUPLAND 2001, « temple coinage » et « *Christiana Religio* issues ».

3. COUPLAND 2001, « mint-name coinage ».

4. COUPLAND 2015.

5. DEVISSE 1976, p. 455.

Denier Monogramme KROLS au grand O – KROLS REX – 869-870/877

Une seule monnaie de Metz au nom d'un roi Charles est attribuée à la courte domination de Charles le Chauve sur cette cité (869-870). Il s'agit d'un denier issu du dépôt monétaire d'Anglure⁶. Le monogramme carolin est très proche de celui de Francie occidentale, mais il semble s'en distinguer par quelques éléments graphiques, notamment un grand O au centre du monogramme, que l'on retrouvera pointé sous Charles le Gros. La croix du revers est cantonnée par quatre groupes de deux besants, que l'on trouve déjà sur les frappes messines de Lothaire II et qui perdure sous Louis le Germanique, et qui doivent être vus comme un différent d'atelier.

Louis le Germanique (870-876)

Denier LVDOVICVS monogrammé – LVDOVICVS REX – 870-876

Marsal et Metz (figure 1c). Peu d'exemplaires conservés, et très peu d'attestations en dépôt⁷. On notera toutefois malgré le changement du monogramme la persistance d'un grand O carré central⁸.

Louis le Jeune (876-882)

Aucune monnaie ne peut lui être attribuée pour le royaume de Lotharingie. Les trois différents deniers de Metz au nom d'un roi Louis, tirés des collections Montureux, prieur de Flavigny et Block et dessinées par Mory d'Elvange, et qui sont parfois attribués à Louis le Jeune⁹ nous paraissent douteux. Outre le fait que Charles Robert lui-même ne les a pas vus¹⁰ et qu'ils n'ont jamais été revus depuis, deux d'entre eux associent des avers et revers correspondant à des types différents, sans faire intervenir une croix en plein champ comme cela est habituel pour cette période.

Charles le Gros (882-887)

Denier Monogramme CROLS au grand O pointé – CROLS IMPERATOR AVG – 882-887

Verdun, Maastricht, Saint-Géry de Cambrai et Metz. Le type est proche de celui utilisé dans le royaume de Francie occidentale, mais s'en distingue par l'usage d'un grand O pointé dans le monogramme, déjà présent sous Charles le Chauve, ainsi que par la légende +IMPERATOR AVG, parfois abrégée¹¹.

6. LAFaurie 1987.

7. Un trésor monétaire, inédit et sans provenance certaine, est passé dans le commerce. Sa trouvaille date d'avant 2008, et il ne se composait a priori que de 3 deniers de cette espèce.

8. ROBERT 1852, pl. XIV, 11 ; PROU 1896, n° 130 ; CNG 9.1.

9. ROBERT 1852, pl. XV, 7-8 et XVI, 8 = GARIEL 1884, pl. LV, 15, 16 et 17 = CNG 9.2, 3 et 5 ; MORRISON, GRUNTHAL 1967 comptent pour GARIEL LV, 15 deux exemplaires dans les collections de l'ANS (nos 1618-1619), qui sont en fait la reprise du même exemplaire, initialement illustré par ROBERT 1852.

10. ROBERT 1852, ces trois monnaies sont notées d'un astérisque dans la table des matières (p. 250), ce qui indique qu'elles n'ont « pas été revues en nature » par l'auteur (p. 239).

11. GARIEL 1884, pl. 40, 17-18 ; CNG 9.4 ; MEC I, p. 235.

Rodolphe I^{er} (888)

Rodolphe I^{er} ne règne que quelques mois sur le royaume de Lotharingie, dans le courant de l'année 888. Aucune monnaie ne lui est connue pour ce royaume.

Arnulf de Carinthie (888-895)

Les monnaies d'Arnulf de Carinthie sont rares, et on lui connaît deux types monétaires pour le royaume de Lotharingie, sans savoir s'il s'agit de types successifs, ou s'il maintient une division administrative entre un royaume de Haute-Lotharingie et un royaume de Basse-Lotharingie. Aucune monnaie ne lui est connue pour Metz. Bernd Kluge suppose que le monnayage de Metz est alors immobilisé aux nom et types de Charles le Gros¹².

Zwentibold (895-900)

Les monnaies au nom de Zwentibold sont rarissimes, et aucune n'est documentée pour l'atelier de Metz.

Louis l'Enfant (900-911)

Les monnaies au nom d'un Louis roi attribuées à Louis l'Enfant sont nombreuses pour l'espace lotharingien, et présentent des types variés. À Metz, les monnaies figurent un temple inspiré du temple chrétien mais tout à fait identifiable par son tracé typique. Ce temple, que l'on qualifiera de messin, se maintient sur les monnaies de cet atelier jusqu'au début du XI^e siècle, à un moment où le monnayage de Metz est clairement épiscopal. Dans le même temps, l'atelier de Verdun frappe au nom de ce même Louis des deniers et oboles dont le type REX linéaire est clairement royal.



Figure 1 – Musée de la Cour d'Or de Metz
(© Laurianne Kieffer ; Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz).

12. CNG 9.4.

Poursuivi jusque sous Henri d'Oiseleur (925-936), le type REX linéaire doit être vu comme le type des monnaies royales de Lotharingie du premier tiers du x^e siècle. Il n'y a donc pas à Metz de frappe royale de Louis l'Enfant.

Évêché de Metz (887/911-1624)

L'apparition d'un type monétaire propre à Metz sous Louis l'Enfant amène à penser que la monnaie de Metz est alors concédée à l'évêque. On fait donc l'hypothèse que la monnaie de Metz est concédée aux évêques au plus tard durant le règne de Louis l'Enfant (900-911), ou au moins que le droit n'est exercé qu'à partir de cette date.

Évêque de Metz indéterminé (ca. 900-936)

Denier Temple messin – LVDOVICVS REX – ca. 900-911/925

Metz est l'atelier unique¹³. La présence d'un exemplaire dans le dépôt monétaire de Rennes, dont le TPQ est de 920/923¹⁴, permet d'identifier le roi Louis à Louis l'Enfant, roi de Lotharingie de 900 à 911. Il ne semble pas possible pour le moment d'identifier avec certitude des monnaies de la période 911-925, soit la période durant laquelle Metz est sous la domination de Charles le Simple. On peut supposer l'absence de frappe, l'immobilisation du denier au temple messin au nom du roi Louis, ou encore une déclinaison de ce même denier avec le nom du roi Charles le Simple.

Denier Temple messin – HENRICVS REX – ca. 919/925-936

Metz est l'atelier unique (figure 1d)¹⁵. Henri I^{er}, duc de Saxe depuis 912, prend en 919 le titre de roi de Germanie. En Lotharingie, c'est ce même roi Henri, dit d'Oiseleur, qui prend le pouvoir entre 919 et 925 et jusqu'à sa mort, en 936.

Adalbéron I^{er} (929-962)

Denier et obole Monogramme CROLS au grand O – CROLS REX – ca. 936-962/965

Metz est l'atelier unique (figure 1e)¹⁶. Le monogramme porte encore un O central large et pointé, le C est carré. Le G et le C des légendes sont remplacés par un E oncial (pour episcopus ou ecclesia ?), et la fin de légende du revers est IIIX ou IHX au lieu de REX. La circulation locale et tardive, ainsi que l'existence d'un coin regravé au nom d'Otton justifient cette attribution¹⁷. Il faut noter l'existence pour cette espèce monétaire d'exemplaires avec ou sans besant cantonnant la croix du revers. Ce besant est maintenu sur l'espèce suivante, au nom du roi Otton. Il y a donc tout lieu de penser qu'il s'agit là de la marque d'une seconde émission, qui serait à confirmer avec une analyse métrologique.

13. ROBERT 1866, p. 169-170, pl. VII, 7 (« coll. Jobal », non retrouvée dans la vente de cette collection en 2015) = GARIEL 1884, pl. LXIV, 8 = CNG 9.6. Un exemplaire figure dans le trésor de Rennes (LAFaurie 1965, n° 131).

14. LAFaurie 1965.

15. ROBERT 1852, p. 226, pl. XVII, 1-2 (1 ex. trouvé à Metz) ; GARIEL 1884, pl. LXVI, 4 ; CNG 9.7.

16. ROBERT 1852, pl. XV, 1-5 ; GARIEL 1884, pl. L, 47-48 ; PROU 1896, nos 131-133 ; CNG 9.8.

17. CARDON *et al.* 2021.

Thierry I^{er} (965-984)

Denier Monogramme CROLS au grand O – OTTO REX / D – ca. 965-973¹⁸

Metz semble être l'atelier unique¹⁹, confirmé par les trouvailles et la regravure d'un coin²⁰. Le D cantonnant la croix du revers peut donc, suivant l'hypothèse de P. Crinon, être lue comme l'initiale de l'évêque Thierry (D = DEODERICVS). L'émission, rare, semble brève.

Denier et obole Temple messin – DEODERIC EPS / OTTO IMP – ca. 973-984

Metz est toujours l'atelier unique²¹. L'empereur Otton dont il est question est plutôt Otton II (973-983) qu'Otton I^{er} (962-973).

Cette présentation permet de mieux saisir le passage du monnayage carolingien au monnayage épiscopal dans l'atelier de Metz. D'un point de vue méthodologique, nous insistons, d'une part, sur l'importance d'identifier le monnayage épiscopal même s'il ne porte que le nom du souverain régnant en Lotharingie. D'autre part, durant le IX^e siècle, il y a un morcellement progressif des royaumes carolingiens. Le royaume de Francie médiane n'a de sens que sous Lothaire I^{er}. Ce morcellement s'accompagne d'une inévitable réduction de la taille des royaumes, mais aussi de concessions ou usurpations monétaires. Malgré cela, il nous semble que le droit de monnaie royal survit plus longtemps que ce que l'on avait parfois supposé. C'est semble-t-il autour du type REX linéaire, frappé dans un premier temps à Verdun, qu'il faut sans doute pister le dernier monnayage royal lotharingien.

Bibliographie

Coll. Jobal : Th. PARSY, *Collection Abbé de Jobal et comte Gaston de Lambertye formée au XVIII^e siècle*, Paris, 2015.

CNG : B. KLUGE, *Conspectus Nummorum Germaniae Medii Aevi. Kommentierter Typenkatalog der deutschen Münzen des Mittelalters – von den Anfängen bis zur Ausbildung der regionalen Pfennigmünze, von 800 bis um 1140. Teil 3: Oberlothringen (2) – Metz, Geldgeschichtliche Nachrichten*, 194, 1999, p. 348-359.

MEC 1 : Ph. GRIERSON, M. BLACKBURN, *Medieval European Coinage. 1. The Early Middle Ages (5th-10th centuries)*, 1986.

BOMPAIRE, DUMAS 2000 : M. BOMPAIRE, Fr. DUMAS, *Numismatique médiévale*, Turnhout, 2000.

CARDON *et al.* 2021 : Th. CARDON, Br. JANÉ, Ph. SCHIESSER, Deux monnaies messines de la collection H. Meyer conservées au musée de Metz : un denier de Louis le Germanique (870-876) et une obole au monogramme carolin (c. 936-962 ?), *CahNum*, 228, 2021, p. 9-16.

18. Monnayage peu courant. La seule obole mentionnée dans la littérature (CNG 9.9), très peu lisible, est attribuable à Lens (ILISCH 2014, p. 21, n° 4.4).

19. CARDON *et al.* 2021.

20. ROBERT 1852, p. 229, pl. XVII, 12 (anc. coll. Saulcy) ; GARIEL 1884, pl. LXVIII, 1 ; CNG 9.9 ; KLUGE 1991, n° 13 (à Remiremont) ; PROU 1896, n° 132. Attribué parfois à Remiremont (RENARD, VACHERET 2017, nos 1-2), car ce type y est copieusement imité, avec toutefois un monogramme carolin croisé et des légendes au nom d'Otton puis saint-Pierre et saint Romaric (*id.*, nos 3-4, 6-9).

21. CNG 9.12.

- CARDON, MORIN 2019 : Th. CARDON, L. MORIN, Nomenclature, taxonomie, clé de détermination : l'apport méthodologique des sciences du vivant à la numismatique médiévale et moderne, *RN*, 176, 2019, p. 319-359.
- COUPLAND 2001 : S. COUPLAND, The coinage of Lothar I (840-855), *NC*, 161, 2001, p. 157-198, pl. 35-39.
- COUPLAND 2015 : S. COUPLAND, Un denier de Mouzon émis par Lothaire I^{er} (840-855) ou Lothaire II de Lotharingie (855-869), *Monnaies d'Antan, Vente aux enchères 17*, 2015, p. 66-67.
- DEVISSE 1976 : J. DEVISSE, *Hincmar, archevêque de Reims*, 1976.
- GARIEL 1884 : E. GARIEL, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, vol. 2, 1884.
- ILISCH 2014 : P. ILISCH, *Die Münzprägung Herzogtum Niederlothringen. II: Die Münzprägung im Südwestlichen Niederlothringen und in Flandern im 10. Und 11. Jahrhundert*, *Jaarboek voor Munt-en-Penningkunde*, 100, 2014.
- KLUGE 1991 : B. KLUGE, *Die Salier. Deutsche Münzgeschichte von des späten Karolingerzeit bis zum Ende der Salier*, Stuttgart, 1991.
- LAFaurIE 1965 : J. LAFaurIE, Deux trésors monétaires carolingiens : Saumeray (Eure-et-Loir), Rennes (Ille-et-Vilaine), *RN*, 1965, p. 262-305, pl. XXIV-XXXI.
- LAFaurIE 1987 : J. LAFaurIE, Les frappes monétaires de Metz et de sa région aux VI^e-IX^e siècles, *Actes du colloque « Autour de Hildegarde », Cahiers du CRATHMA*, V, Université Paris X-Nanterre, 1987, p. 89-115.
- MORRISON, GRUNTHAL 1967 : K. F. MORRISON, H. GRUNTHAL, *Carolingian Coinage*, ANSNM, 158, New York, 1967.
- PROU 1896 : M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1896.
- RENARD, VACHERET 2017 : Fr. RENARD, A. VACHERET, *Les monnaies de Remiremont au Moyen Âge : X^e-XIII^e siècles*, Remiremont, 2017.
- ROBERT 1852 : Ch. ROBERT, *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, Metz, 1852.
- ROBERT 1866 : Ch. ROBERT, *Mélanges de numismatique II. Monnaies de Trèves, de Metz et de Verdun*, *RN*, 1866, p. 165-171, pl. VII.



TARIFS POUR 2021

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	_____	28 €
Membres titulaires	_____	37 €
Institutionnels et membres assimilés	_____	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justificatif)	_____	2 €

Droit de première inscription _____ 8 €

Abonnement au *BSFN*

Membres de la SFN

France	_____	28 €
Étranger	_____	37 €

Non membres de la SFN

France	_____	40 €
Étranger	_____	45 €

Vente au numéro _____ 5 €

Changement d'adresse _____ 1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

<http://www.sfnnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Sylvia NIETO-PELLETIER

Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD

(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER

Imprimerie Corlet

